



# NOTE A TOUS LES CLUBS



SAISON 2018 /2019

## IMPORTANT :

Nous vous rappelons que vous devez impérativement **mettre à jour sur Footclub** les coordonnées de tous les membres (adresse, email...) : le Bureau, tous les responsables de toutes les équipes, les arbitres, le Référént en Arbitrage, le Référént PEF...

**Rappel** : Vous ne pourrez rien saisir sur FootClub tant que vous n'aurez pas mis à jour le Bureau (y compris, scan des bordereaux).

Les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence et a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence "Dirigeant".

Par ailleurs, les clubs doivent licencier un nombre minimum de dirigeants à savoir, en sus des trois membres du Bureau de l'association, un dirigeant par équipe engagée (Article 30 des R.G.).

\*\*\*\*\*

## LES ENGAGEMENTS

Les engagements sont disponibles à partir de ce jeudi 21 juin 2018 et doivent être saisis sur FootClub au plus tard :

- Championnats Seniors (Départemental 1 à 5) et Coupes Seniors : le **6 JUILLET 2018**.
- Seniors Départemental 6 : le **21 AOUT 2018**.
- U19, U17 et U15 Départemental 1 : le **6 JUILLET 2018**.
- U17 / U15 autres niveaux : le **18 AOUT 2018**.
- U13 Niveaux 1-2-3 : le **20 JUILLET 2018**
- U13 Niveau 4 : le **31 AOUT 2018**.
- Seniors Féminines D1 et D2 : le **20 JUILLET 2018**.
- U17 F. : le **18 AOUT 2018**.

**Pour les Championnats Seniors**, la liste des équipes pré-engagées du Club apparaîtra et vous n'aurez plus qu'à indiquer « l'avis Club » (accord ou refus), puis valider.

Si vous souhaitez engager une équipe supplémentaire (en Seniors Départementale 6), vous devez cliquer sur « engager une équipe » puis valider.

N'oubliez pas d'indiquer le terrain affecté, et si vous souhaitez jouer en nocturne (lorsqu'une équipe est programmée en nocturne en Championnat, elle le sera également pour tous les matchs de Coupes départementales à domicile).

Pour indiquer vos desiderata, cliquer sur le lien Statut « pré-engagée ou engagée » puis saisir vos éventuelles demandes de jumelage, d'alternance ou de jouer à domicile/extérieur à certaines dates.

\*\*\*\*\*

## LE PRELEVEMENT DES ENGAGEMENTS ET DU SOLDE

**ATTENTION** : En ce qui concerne le paiement des engagements 2018/2019 et du solde de la Saison 2017/2018 les montants indiqués sur votre Compte FOOTCLUB mi-juillet seront directement prélevés sur votre compte bancaire le **1<sup>er</sup> AOUT 2018**.

\*\*\*\*\*

## LES MODIFICATIONS JOURS / HORAIRES / TERRAINS

Pour toute demande de modification, le club recevant devra indiquer 10 jours avant la date de la première rencontre de championnat l'horaire des rencontres de chacune de ses équipes.

Pour toutes les rencontres de championnat, toute facilité sera accordée **avec l'accord du club adverse**, pour un décalage horaire ou un changement de jour, sous la condition formelle que la demande faite **par l'intermédiaire de l'application Footclub avec l'accord du club adverse** arrive au District, au plus tard le jeudi avant 9h00 de la semaine qui précède la date de la rencontre.

En conséquence, Le demandeur devra faire sa demande de changement auprès du club adverse par l'intermédiaire de l'application Footclub avant le mardi 20h de la semaine qui précède la date de la rencontre, afin de laisser au club adverse le temps de répondre, en informer téléphoniquement et par mail le club adverse. Si le club adverse ne répond pas dans les délais où ne répond pas, la demande sera considérée positive par la CDGC.

\*\*\*\*\*

## LES LICENCES ARBITRES

Tous les arbitres ont reçu la fiche de renseignements ainsi que le Certificat Médical par mail (avec copie au Club d'appartenance). Ces documents doivent impérativement être retournés dûment complétés et signés au District Aveyron Football **avant le 15 juillet 2018**.

Le Club doit renouveler les licences Arbitres sur Footclub **avant le 15 juillet 2018** (même si vous n'avez pas le certificat médical).

C'est la date de renouvellement sur Footclub (avec scan du bordereau de demande de licence) qui est prise en compte pour la représentation de l'Arbitre au regard du Statut de l'Arbitrage.

### **CANDIDATURE ARBITRE :**

Le dossier de candidature arbitre, qui est à télécharger sur le site du District Aveyron Football, doit IMPERATIVEMENT nous parvenir dûment complété et accompagné des pièces demandées avant le **30 SEPTEMBRE** délai de rigueur.

Nous rappelons que la formation se déroule sur 3 jours, du vendredi au dimanche inclus. La date définitive reste à fixer, mais se situe vers fin octobre / début novembre.

---

### **RECAPITULATIF DES DOCUMENTS disponibles sur le site du District :**

- Bordereaux de Cotisations 2018/2019
- Fiche de Renseignements Candidat-Arbitre
- Ententes entre Equipes de Jeunes
- Ententes entre Equipes Seniors
- Ententes entre Equipes Féminines
- Convention Educateur
- Convention Clubs Formateurs

\*\*\*\*\*

Les Bureaux du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL seront fermés du **30 JUILLET AU 15 AOUT 2018**

**Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances et**  
**une EXCELLENTE SAISON 2018/2019**